

Province de Québec
Municipalité de Barnston-Ouest

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Barnston-Ouest, dûment convoquée par madame la Maire Ghislaine Leblond. Cette séance extraordinaire est tenue au centre communautaire, 2081 chemin de Way's Mills à Barnston-Ouest, le 18 août 2010, à 16h18 et est présidée par madame la Maire Ghislaine Leblond à laquelle assistaient les conseillers:

Madame Marianne Santschi, Monsieur Richard D'Amour,
Monsieur Charles Brus, Monsieur Serge Tremblay,
 Monsieur Jean-Pierre Pelletier

Sont également présents, l'inspecteur municipal Claude Lachapelle et la directrice générale Manon Bergeron qui agit en tant que secrétaire.

Il est ordonné par résolution du conseil comme suit:

1) Ouverture de la séance extraordinaire du 18 août 2010.

Madame la Maire souhaite la bienvenue et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

10 08 173

2) Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Serge Tremblay,
Appuyé par le conseiller Charles Brus, et il est résolu;

Que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 août 2010, soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

- 1.- Ouverture de la séance extraordinaire du 18 août 2010
- 2.- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.- Adjudication du contrat pour l'ouverture et l'entretien des chemins d'hiver - saisons 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013 – circuit numéro 1.
- 4.- Adjudication du contrat pour l'ouverture et l'entretien des chemins d'hiver - saisons 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013 – circuit numéro 2.
- 5.- Période de questions de la séance extraordinaire
- 6.- Levée de la séance extraordinaire

Adoptée à l'unanimité.

10 08 174

3) Résolution – adjudication du contrat pour l'ouverture et l'entretien des chemins d'hiver pour les saisons 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013 – circuit numéro 1

Considérant que la Municipalité de Barnston-Ouest a procédé à un appel d'offres pour l'ouverture et l'entretien des chemins d'hiver pour le circuit numéro 1, le 3 août dernier;

Considérant que les soumissions ont été reçues avant 11h00 aujourd'hui même, le 18 août 2010 pour être ouvertes le même jour à 11h05;

Considérant que la municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Pour le circuit numéro 1 :
#3089-7128 Québec inc (a/s Guy Provencher)
Monsieur François Arnold

Considérant que la municipalité doit adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme et que cette conformité a été vérifiée ;

Considérant que les documents d'appel d'offres et la soumission présentée par cette entreprise font partie intégrante de la présente résolution ;

À CES CAUSES,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Pelletier,
Appuyé par le conseiller Richard D'Amour et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest adjuge le contrat pour l'ouverture et l'entretien des chemins d'hiver du Circuit numéro 1 pour les saisons 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 au plus bas soumissionnaire conforme, soit à #3089-7128 Québec inc, à un prix forfaitaire total de 1850\$ par kilomètre pour la saison 2010-2011, 1850\$ par kilomètre pour la saison 2011-2012 et 1850\$ par kilomètre pour la saison 2012-2013, taxes en sus, pour un total de 277 261.35\$, taxes en sus.

QUE l'adjudication de ce contrat est conditionnelle à ce que le soumissionnaire fournisse, avant la signature du contrat, les documents suivants :

- a) La preuve de disponibilité (preuve de propriété ou de location à long terme valide pour toute la durée du contrat), qui apparaissent à la liste qu'il a déposée avec sa soumission et dont il n'était pas encore propriétaire ou locataire à long terme;
- b) L'attestation de conformité de tous les équipements prévus à la liste qu'il a déposée avec sa soumission, conformément aux exigences décrites à l'article 13 du Devis (document 3) ;
- c) la preuve de la police d'assurance responsabilité comprenant l'avenant en faveur de la municipalité décrit à l'article 8 du document « Devis d'ouverture et d'entretien des chemins d'hiver, saisons 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013 ».
- d) La garantie d'exécution décrite à l'article 9 du document 2 « Instructions aux soumissionnaires », sous la forme et au montant exigé par cette disposition.

QUE la signature du contrat est fixée au 22 septembre 2010 à 10h00 au bureau de la Municipalité de Barnston-Ouest et que le soumissionnaire retenu devra avoir fourni les documents ci-haut décrits avant cette signature.

Adoptée à l'unanimité.

10 08 175

3) Résolution – adjudication du contrat pour l'ouverture et l'entretien des chemins d'hiver pour les saisons 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013 – circuit numéro 2

Considérant que la Municipalité de Barnston-Ouest a procédé à un appel d'offres pour l'ouverture et l'entretien des chemins d'hiver pour le circuit numéro 2, le 3 août dernier;

Considérant que les soumissions ont été reçues avant 11h00 aujourd'hui même, le 18 août 2010 pour être ouvertes le même jour à 11h05;

Considérant que la municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Pour le circuit numéro 2 :
#3089-7128 Québec inc (a/s Guy Provencher)

Considérant que la municipalité doit adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme et que cette conformité a été vérifiée ;

Considérant que les documents d'appel d'offres et la soumission présentée par cette entreprise font partie intégrante de la présente résolution ;

À CES CAUSES,

Il est proposé par le conseiller Charles Brus

Appuyé par la conseillère Marianne Santschi et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest adjuge le contrat pour l'ouverture et l'entretien des chemins d'hiver du Circuit numéro 2 pour les saisons 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 au plus bas soumissionnaire conforme, soit à #3089-7128 Québec inc, à un prix forfaitaire total de 1875\$ par kilomètre pour la saison 2010-2011, 1875\$ par kilomètre pour la saison 2011-2012 et 1875\$ par kilomètre pour la saison 2012-2013, taxes en sus, pour un total de 249 215.63\$, taxes en sus.

QUE l'adjudication de ce contrat est conditionnelle à ce que le soumissionnaire retenu fournisse, **avant la signature du contrat**, les documents suivants :

- e) La preuve de disponibilité (preuve de propriété ou de location à long terme valide pour toute la durée du contrat), qui apparaissent à la liste qu'il a déposée avec sa soumission et dont il n'était pas encore propriétaire ou locataire à long terme;
- f) L'attestation de conformité de tous les équipements prévus à la liste qu'il a déposée avec sa soumission, conformément aux exigences décrites à l'article 13 du Devis (document 3) ;
- g) la preuve de la police d'assurance responsabilité comprenant l'avenant en faveur de la municipalité décrit à l'article 8 du document « Devis d'ouverture et d'entretien des chemins d'hiver, saisons 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013 ».
- h) La garantie d'exécution décrite à l'article 9 du document 2 « Instructions aux soumissionnaires », sous la forme et au montant exigé par cette disposition.

QUE la signature du contrat est fixée au 22 septembre 2010 à 10h15 au bureau de la Municipalité de Barnston-Ouest et que le soumissionnaire retenu devra avoir fourni les documents ci-haut décrits avant cette signature.

Adoptée à l'unanimité.

4) Période de questions de la séance extraordinaire

Quelques contribuables sont présents et questionnent madame la Maire sur les points suivants : les raisons justifient un 2^e appel d'offres et les coûts supplémentaires de ce 2^e appel d'offres.

10 08 176

5) Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par le conseiller Charles Brus,
Appuyé par la conseillère Marianne Santschi, et il est résolu

Que la session soit levée, il est 16h32.

Adoptée à l'unanimité.

MAIRE

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SEC-TRÉSORIÈRE